PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2017

Le lundi dix avril deux mille dix-sept, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

M. Benoist BOUIX est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel.

Membres titulaires présents: MM. AUBERT Joël, BEAUDOIN Éric, BOUIX Benoist, Mme BOUQUET Stéphanie, MM. BOURGETEAU Gérard, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, Mme COUPARD Marie, MM. d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DENIEUL Philippe, Mme DENIS Valérie, M. DROUIN Jean-Louis, Mme DUVAL Léa, MM. EDOUARD Thierry, EVETTE Gérard, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOSNET Robert, GOYER Patrick, GOYER Lionel, GOYER-THIERRY Fabrice, Mmes GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, M. LAJOINIE Michel, Mmes LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, MM. LEPINETTE Francis, LEVESQUE Marcel, MARTIN Philippe, Mme MENON Claudine, M. MONNIER Pascal, Mme QUOUILLAULT Véronique, MM. RALLU Philippe, RALU Dominique, MM. ROBIN François, TRAC Jean, TRONCHET Sébastien, VIEILLEPEAU Gérard;

Absents-excusés:

Mme BOULARD Dominique, excusée, n'est pas suppléée, ni représentée,

- M. CHESNEAU Pascal, excusé, est suppléé par M. DUPONT Claude,
- M. COURNE Alain, excusé, est suppléé par M. HUREAU Michel,
- M. GRAFFIN Michel, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
- M. LEDOUX Jean, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,
- M. LEMASSON Jean-Edouard, excusé, est suppléé par Mme CORDIER Nelly,
- M. RAGOT Jean-Marc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté,

Mme REIGNIER Armelle, excusée, a donné pouvoir à M. DROUIN Jean-Louis,

- M. RELANGE Frédéric, excusé, a donné pouvoir à M. ROBIN François,
- M. TESSIER Jean-Luc, excusé, n'est pas suppléé, ni représenté.

<u>Date de convocation</u>: <u>Date d'affichage</u>: <u>Nombre de membres</u>
05 avril 2017 18 avril 2017 <u>en exercice</u>: **55**

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 mars 2017

M. ROBIN fait remarquer que M. RELANGE était absent au moment de l'appel mais est arrivé par la suite. Sa présence et son arrivée à la délibération n°54 sont bien indiquées dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

Composition des commissions thématiques : ajout et remplacement de membres

Désignation des représentants de la Cdc au sein du conseil d'administration de la mission locale

FINANCES

Modification des affectations des résultats cumulées 2016

Fixation des taux d'imposition

Fixation des tarifs de la REOM

Fixation des tarifs de l'école de musique, danse et théâtre

Approbation des budgets primitifs 2017

ZA Bérus

Za Fyé

Za la Pitoisière 1

Za la Pitoisière 2

Za la Promenade

Za Rouessé-Fontaine

Centre de santé

Environnement - déchets

Spand

Bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux assujettis à TVA

Budget principal

Fixation des durées d'amortissements

Répartition des charges de personnel, des frais administratifs, d'emprunt, des frais de carburant et d'entretien des véhicules entre le budget principal et les différents budgets annexes

Non application des révisions des loyers

VOIRIE

Détermination du coût de prestation des techniciens communautaires pour l'assistance aux communes (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)

SOCIAL/CYBER BASE

Fixation des tarifs de vente du mobilier et de l'informatique de la cyber base suite au déménagement de ce service dans les locaux de la MSAP

Subvention 2017 au centre social de la Haute Sarthe - signature convention partenariale animation vie sociale

Désignation des membres de la CCHSAM pour siéger dans les conseils d'administration des centres sociaux

ECOLE DE MUSIQUE

Signature de la convention d'affiliation au dispositif chèques collèges 72 du Département de la Sarthe

Signature de la convention avec l'agence nationale pour les chèques vacances

Nouvelle dénomination de l'école de musique danse et théâtre

TOURISME

Acquisition de parcelles au Gué Ory dans le cadre de l'aménagement des bords de Sarthe – modification du pouvoir à l'étude de maître RICHARDIN suite à la création de la CCHSAM

Avenant à la convention d'occupation du Domaine du Gasseau avec Préférence plein air pour la location de vélos électriques et de swincar

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Résolution de la vente avec EURL MRG - Za Promenade

Zone de Bérus - vente parcelles ZD 126 et 127 à la SARL GARAGE POIDS LOURDS SARTHOIS

DECHETS

Avenants de prolongation des marchés des déchets des ex Cdc

Convention CUA et Cdc de Portes du Maine Normand pour l'accès à la déchetterie d'Arçonnay

Signature d'une convention avec Eco Folio

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Effacement de dettes REOM

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

 ,	

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES DELIBERATION N°2017-04-10/101

Rapporteur: M. Philippe MARTIN

Par délibérations du conseil communautaire du 14 février 2017 et 13 mars 2017, les commissions thématiques de la Communauté de Communes ont été créées et les membres élus.

De nouveaux membres ont sollicité leur intégration dans certaines commissions ou certains changements :

Commission patrimoine:

M. TESSIER Fabrice (Saint-Victeur) prend la place de M. ROULAND Nicolas.

Commission finances:

M. FORESTO Dominique (Ancinnes) prend la place de Mme FAURE Stéphanie.

Commission environnement:

M. TESSIER Fabrice (Saint-Victeur) se retire de la commission.

Commission déchets:

Ajout de M. LEMEUNIER Alain (Saint-Victeur).

Commission voirie:

Ajout de M. ROULAND Nicolas (Saint-Victeur); Ajout de M. PROUST Stéphane (Rouessé-Fontaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Modifie la composition des commissions telle que présentée ci-dessus,

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

DESIGNATION REPRESENTANTS CCHSAM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMNISTRATION DE LA MISSION LOCALE DELIBERATION N°2017-04-10/102

Rapporteur: M. Philippe MARTIN

Il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Communauté de Communes pour siéger au conseil d'administration de la Mission locale Sarthe Nord.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER et M. Yves GERARD sont candidats pour être représentants titulaires ;

M. Lionel GOYER et M. Thierry EDOUARD sont candidats pour être représentants suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Désigne les membres suivants :

Représentants titulaires

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER

M. Yves GERARD

Représentants suppléants

M. Lionel GOYER

M. Thierry EDOUARD

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstentions: 0

FINANCES

MODIFICATION AFFECTATIONS RESULTATS CUMULEES 2016 DELIBERATION N°2017-04-10/103

Rapporteur: M. Dominique RALU

Par délibération n°2017-03-13-062, le Conseil a affecté les résultats des budgets principaux et annexes 2016 des anciennes communautés de communes des Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand.

Il convient de modifier les affectations cumulées des résultats pour le budget général afin d'intégrer les résultats des budgets du syndicat mixte Rouessé-

Fontaine qui ont été dissous et repris dans le budget général et dans un budget annexe pour l'aménagement de la zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'affecter les résultats des budgets principaux et annexes des anciennes Communauté de Communes Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand et ceux du syndicat mixte de Rouessé-Fontaine tels que présentés en annexe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstentions : 0

SITUATION 2016 CDC DES PORTES DU MAINE NORMAND - PRÉPARATION BUDGET 2017

	CDC	Zone de BERUS	ОМ	SPANC	ZA FYE	SMRF PMN/CCAM	SMRF AMENAGT
Fonctionnement - Résultat 2015	565 622,66 €	- 83 027,46 €	200 700,88 €	3 280,73 €	- 6 948,78 €	- 39 613,52 €	86 757,88 €
Fonctionnement - Résultat 2016	258 857,34 €	- 7 653,80 €	87 506,72 €	1 305,04 €	- 19 019,15 €	- 7 957,69 €	- 5 210,79 €
Résultat de clôture CA 2016	824 480,00 €	- 90 681,26 €	288 207,60 €	4 585,77 €	- 25 967,93 €	- 47 571,21 €	81 547,09 €
Investissement - Résultat 2015	155 636,69 €	- 54 850,13 €	24 834,13 €	- €	193 085,70 €	336 734,00 €	- 612 089,57 €
Investissement - Résultat 2016	38 998,92 €	- €	946,91€	- €	- 162 304,50 €	20 000,00 €	275 355,57 €
Résultat de clôture CA 2016	194 635,61 €	- 54 850,13 €	25 781,04 €	- €	30 781,20 €	356 734,00 €	- 336 734,00 €
Solde des Restes à Réaliser 2016	- 389 843,63 €	- €	- €	- €	652 731,00 €	- €	- €
Besoin de financement	195 208,02 €	54 850,13 €	- €	- €	- €	- €	336 734,00 €
Investissement - Reprise 2017 (001)	194 635,61 €	- 54 850,13 €	25 781,04 €	- €	30 781,20 €	356 734,00 €	- 336 734,00 €
Affectation (1068)	195 208,02 €	- €	- €	- €	- €		
Fonctionnement - Reprise 2017 (002)	629 271,98 €	- 90 681,26 €	288 207,60 €	4 585,77 €	- 25 967,93 €	- 47 571,21 €	81 547,09 €

SITUATION 2016 CDC ALPES MANCELLES - PRÉPARATION BUDGET 2017

	CDC	ОМ	SPANC	DECLIC	ECOLE MUSIQUE	ZA PROMENADE	CENTRE SANTE
Fonctionnement - Résultat 2015	767 467,54 €	71 155,49 €	- €	- 4947,15€	- 26 731,67 €	- 232 785,65 €	- €
Fonctionnement - Résultat 2016	227 769,54 €	241 531,82 €	7 020,78 €	- 3 059,50 €	- 1 509,07 €	- 115 656,25 €	- €
Résultat de clôture CA 2016	995 237,08 €	312 687,31 €	7 020,78 €	- 8 006,65 €	- 28 240,74 €	- 348 441,90 €	
Investissement - Résultat 2015	- 651 239,37 €	- 30 550,38 €	- €	4 947,15 €	26 731,67 €	70,002,60,6	
	· ·	,		,		78 983,68 €	- €
Investissement - Résultat 2016	423 279,90 €	- 86 025,14 €	- €	3 059,50 €	1 509,07 €	- 78 983,68 €	- €
Résultat de clôture CA 2016	- 227 959,47 €	- 116 575,52 €	- €	8 006,65 €	28 240,74 €	- €	- €
Solde des Restes à Réaliser 2016 Besoin de financement	- 180 658,00 € 408 617,47 €	- 95 491,00 € 212 066,52 €	- €	- €	- €	- €	- €
	·						
Investissement - Reprise 2017 (001)	- 227 959,47 €	- 116 575,52 €	- €	8 006,65 €	28 240,74 €	- €	- €
Affectation (1068)	408 617,47 €	212 066,52 €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement - Reprise 2017 (002)	586 619,61 €	100 620,79 €	7 020,78 €	- 8 006,65 €	- 28 240,74 €	- 348 441,90 €	- €

SITUATION 2016 CDC PAYS BELMONTAIS - PRÉPARATION BUDGET 2017

	CDC	SPANC	ОМ	ZA PITOISIERE 1	ZA PITOISIERE 2
Fonctionnement - Résultat 2015	695 852,58 €	7 068,00 €	-1 864,45 €	- €	- €
Fonctionnement - Résultat 2016	211 947,02 €	21 650,48 €	48 924,44 €	-€	- €
Résultat de clôture CA 2016	907 799,60 €	28 718,48 €	47 059,99 €	-€	- €
Investissement - Résultat 2015	-269 307,46 €	-€	59 424,00 €	-€	- €
Investissement - Résultat 2016	-342 496,52 €	-€	9 308,89 €	-€	- €
Résultat de clôture CA 2016	-611 803,98 €	-€	68 732,89 €	-€	-€
Solde des Restes à Réaliser 2016	-146 735,33 €	- €	- €	-€	- €
Besoin de financement	758 539,31 €	-€	-€	-€	- €
Investissement - Reprise 2017 (001)	-611 803,98 €	-€	68 732,89 €	-€	- €
Affectation (1068)	758 539,31 €	- €			
Fonctionnement - Reprise 2017 (002)	149 260,29 €	28 718,48 €	47 059,99 €	-€	-€

PRÉPARATION BUDGET 2017

	Budget Général	ОМ	Spanc
Fonctionnement - Résultat 2015	1 957 650,44 €	269 991,92 €	10 348,73 €
Fonctionnement - Résultat 2016	686 047,64 €	377 962,98 €	29 976,30 €
Résultat de clôture CA 2016	2 643 698,08 €	647 954,90 €	40 325,03 €
Investissement - Résultat 2015	- 396 497,32 €	53 707,75 €	
Investissement - Résultat 2016	144 350,87 €	- 75 769,34 €	
Résultat de clôture CA 2016	- 252 146,45 €	- 22 061,59 €	- €
Solde des Restes à Réaliser 2016	- 717 236,96 €	- 95 491,00 €	- €
Besoin de financement	969 383,41 €	117 552,59 €	- €
Investissement - Reprise 2017 (001)	- 252 146,45 €	- 22 061,59 €	- €
Affectation (1068)	969 383,41 €	117 552,59 €	- €
Fonctionnement - Reprise 2017 (002)	1 674 314,67 €	530 402,31 €	40 325,03 €

NB: 3 CDC + Déclic + Ecole de Musique

VOTE DES TAUX 2017

M. le Président rappelle que l'étude menée dans le cadre de la fusion avec l'accompagnement du cabinet KPMG a permis lors de plusieurs réunions d'aborder la Fiscalité professionnelle unique, les incidences fiscales de la fusion et différents scénarios pour l'harmonisation des taux d'imposition communautaires.

Le premier scénario est le calcul d'un taux moyen pondéré dite méthode de droit commun et le deuxième scénario, la méthode dite dérogatoire.

La commission des finances s'est réunie le 21 et 28 mars 2017 ; la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 20 mars et le 30 mars 2017, le bureau communautaire le 03 avril 2017. Une forte majorité des élus s'est prononcée en faveur de la méthode de droit commun, c'est-à-dire le calcul d'un taux moyen pondéré des taux d'imposition des anciennes Cdc avec une période de lissage de 12 ans.

Mme LABRETTE-MENAGER demande à prendre la parole et précise qu'elle intervient sans aucune animosité :

« Monsieur le président, chers collègues de la CCHSAM,

Je souhaite faire une intervention ce soir lors du vote de ce premier budget en commun qui réunit les 3 ex cdc, car ce soir, nous posons les fondements de notre fusion. Ces fondements sont autour de 3 principes :

La fiscalité (les taux à voter) – les recettes et les dépenses (le budget) – Le patrimoine communautaire avec la reprise de l'endettement et l'endettement à venir.

Je souhaiterais M. le Président revenir un peu en arrière, au moment où la loi Notre de 2014, oblige à un regroupement des communautés de communes. A l'époque Madame la Préfète propose un schéma de fusion. Ce schéma est territorial et définit

⁺ Rouessé Fontaine

les limites de la prochaine cdc. Les communes sont appelées à se prononcer. La ville de Fresnay sur Sarthe que j'ai l'honneur de représenter se prononce pour la fusion avec une demande : sans augmentation fiscale.

En 2015, à ma demande, je suis reçue par Mme la Préfète et les services de la DGFIP qui me jurent qu'il n'y aura aucune augmentation d'impôts et aucune incidence pour le budget communal. Preuve à l'appui, je ressors avec une simulation fiscale qui après fusion, me rassure en confirmant une stabilité fiscale pour les particuliers voire une baisse pour la TH allant jusqu'à 6%.

En 2016, nous demandons à KPMG un audit et un accompagnement fiscal dans le cadre de la fusion.

Là, c'est la grande surprise, non seulement le diagnostic démontre qu'il n'y aura pas de stabilité fiscale mais bien une augmentation de tous les taux pour toutes les communes de l'ancienne Cdc des Alpes Mancelles. Ce qui veut dire M. le Président que nous avons été roulés dans la farine par Mme la Préfète, partie depuis, et qu'aujourd'hui le contribuable Fresnois est confronté à une triple peine :

- 1 Augmentation de tous les taux,
- 2 suppression de l'abattement général à la base, et
- 3 hausse de la valeur locativesans parler de la hausse de la REOM **et ça pour le premier budget** ... Je sais, vous allez me dire, qu'il y aura lissage sur 12 ans. Mais le lissage n'empêche pas l'augmentation, le lissage remet à plus tard ce qu'on doit payer aujourd'hui. Et M. le Président, pouvez-vous vous engager à ce qu'il n'y ait aucune augmentation d'impots pendant les 12 prochaines années ?

De plus, je souhaite que soit annexé le tableau de l'état des dettes cumulées des 3 EPCI à fin 2016, et l'état de la dette de 2017 y compris les ratios d'endettement. Dans notre commune et dans beaucoup d'autres, nous n'augmentons pas les taux car nos concitoyens sont exaspérés par la charge fiscale et à bout.

En conclusion: Sans aucun projet nouveau, juste en cumulant les recettes et dépenses de chacune des 3 ex EPCI , nous sommes obligés de faire supporter la quasi intégralité de la hausse aux habitants de l'ancienne Cdc des Alpes mancelles, qui depuis 2002 avait réussi un double challenge : non seulement partager les recettes du territoire mais également faire des projets ambitieux pour les habitants. Ce qui est injuste. J'espère M. le Président que dans les années à venir nous continuerons à avoir des projets pour notre territoire et que la CCHSAM sera précurseur et audacieuse pour ses habitants sans alourdir la fiscalité. En gros, comme dans nos communes, faire plus avec moins. Je vous remercie de votre attention. »

M. MARTIN précise qu'il n'y a pas d'augmentation des taux de la Communauté. Il y avait en effet des divergences entre les taux des trois anciennes Cdc. Nous sommes au début d'un nouveau territoire et des spécificités existent dans chaque territoire. Pour la Commune de Fresnay-sur-Sarthe, l'augmentation de la taxe d'habitation augmentera de $24 \in \text{sur}$ douze ans (24/12) sans personne à charge et de $20 \in \text{sur}$ douze ans pour une personne à charge. Les contribuables de la Commune de Saint-Victeur seraient les plus touchés.

Mme LABRETTE-MENAGER rappelle que la Commune a voté pour la fusion sans augmentation des taux et des impôts ; ce n'est la faute de personne mais cette fusion a été menée à marche forcée et les élus ont dû subir ; on aurait apprécié d'avoir plus de temps.

- M. MARTIN souligne que cela a été son premier challenge de faire ce premier budget sans augmenter les taux.
- M. BOURGETEAU rappelle que depuis 2001, deux mandats de travail ont permis de souder l'équipe des élus. Il a toujours expliqué aux concitoyens que la Communauté de Communes était une bonne chose, que les dossiers traités étaient

importants notamment pour améliorer la vie des habitants. Le citoyen se sentira puni par rapport à l'augmentation de sa fiscalité.

- M. TRAC pense qu'il faut arrêter de tenir ce genre de discours. Il faut avancer désormais. On subit tous plus ou moins quelque chose. La CCPMN n'était pas endettée et va payer les dettes des autres.
- M. BOURGETEAU et Mme LABRETTE-MENAGER estiment qu'il fallait que ces choses soient dites au moins une fois au moment du 1^{er} budget.
- M. MARTIN propose de passer au vote.

VOTE DES TAUX 2017 DELIBERATION N°2017-04-10/104

Rapporteur: M. Dominique RALU

La fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 implique des incidences fiscales. Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer l'intégration fiscale progressive des taux des EPCI (calcul d'un taux moyen pondéré ; régime de droit commun).

Il est proposé de fixer la durée de lissage à 12 ans pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Décide d'appliquer le régime de droit commun (taux moyens pondérés des EPCI) ;
- Fixe les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 12,51 %
Taxe foncière bâti : 1,89 %
Taxe foncière non bâti : 4,87 %
Cotisation foncière des entreprises : 20,00 %

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 48 dont contre: 0 dont abstentions: 2

TARIFS REOM 2017

- M. Dominique RALU indique que les tarifs de la redevance des ordures ménagères sont différents selon les territoires. Il est difficile de tout remettre à plat dès la première année. La proposition de la commission « déchets » est de revoir les tarifs à la hausse sur le secteur des Alpes Mancelles. C'est un premier pas symbolique vers l'harmonisation des tarifs (produit supplémentaire de 10 000 € sur 2017).
- M. COSSON estime que l'augmentation n'est pas justifiée car le service n'est pas le même sur les trois territoires. M. FRIMONT pointe que certaines personnes payent la même redevance alors qu'ils ne bénéficient pas du ramassage en porte-à-porte.
- M. RALU rappelle que c'est un début d'harmonisation, il y a en effet de grands écarts dans le service rendu. Une étude d'optimisation/harmonisation est prévue. En effet, il est proposé une petite première augmentation pour éviter une plus grande augmentation par la suite. La Commune de Saint-Aubin-de-Locquenay est en effet un cas un peu particulier car il n'y a qu'un seul point de regroupement pour les bacs destinés au dépôt des sacs à ordures ménagères.
- M. CHAUDEMANCHE comprend qu'une augmentation même minime, c'est toujours trop. Il est dommage que le Trésor public ait imposé une trésorerie distincte du budget principal. En effet, les frais de la ligne de trésorerie que la CCHSAM est

obligée de contracter pour faire face aux dépenses de ce budget vont absorber les deux tiers du produit supplémentaire liée à l'augmentation de $1 \in \mathbb{N}$. Il remercie le Trésor public!

TARIFS REOM 2017 DELIBERATION N°2017-04-10/105

Rapporteur: M. Dominique RALU

Compte tenu du contenu des marchés publics des déchets en cours sur chaque ancien secteur des Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand et du processus d'harmonisation en cours,

Vu l'avis de la Commission « déchets »,

Il est proposé de maintenir les tarifs de redevance des ordures ménagères 2016 sur les territoires de l'ex Cdc du pays Belmontais et Portes du Maine Normand.

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour le territoire Alpes Mancelles :

Tarif des particuliers, résidence principale, un ramassage par semaine : 122 € (au lieu de 118 €)

Tarif des particuliers, résidence principale, ramassage en bacs : 100 € (au lieu de 99 €)

Tarif des particuliers, résidence secondaire, 1 ramassage par semaine : 100 € (au lieu de 99 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Fixe les tarifs de la redevance des ordures ménagères à compter de l'année 2017 tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 43
dont contre: 0
dont abstentions: 7

TARIFS ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE 2017/2018 DELIBERATION N°2017-04-10/106

Rapporteur: M. Fabrice GOYER-THIERRY

M. le vice-Président présente les propositions de tarifs de l'école de musique, danse et théâtre pour l'année scolaire 2017/2018, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs tels que présentés en annexe ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

Ecole Musique Danse Théâtre des Alpes Mancelles

TARIFS TRIMESTRIELS (DANSE ET THEATRE)

Engagement de l'élève sur l'année entière

+						
		2016/2017		2017/2018		
DISCIPLINES	Et adulte avec 2 ^{ème} enfant CCH		HORS CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)	CCHSAM ENFANT Et adulte avec pratique collective locale¹	CCHSAM 2 ^{ème} enfant (- 25 %) ²	HORS CCHSAM (ENFANT ET ADULTE)
THEATRE Initiation renforcée	24€	18.33€	24€	25€	18.75€	25€
DANSE ENFANTS (Groupe 4-5 ans)	44€	33€	44€	45€	33.75€	45€
DANSE ENFANTS (Groupes 5-6, 6-8, 8-10 et 10-12 ans)	48€	36€	48€	49€	36.75€	49€
DANSE ENFANTS (Groupe 11-13 ans)	56€	42€	56€	57€	42.75€	57€
DANSE ADOS (Groupe Ados)	64€	48€	64€	65€	48.75€	65€
DANSE ADULTES (Groupe Adultes)	64€		64€	65€		65€

#Ainsi que-les musiciens participant à l'Orchestre d'Harmonie-des Alpes-Mancelles, à la Fanfare de St. Paul-Sougé - Assé, à l'Harmonie de Fyé, à la Fanfare d'Ancinnes, à la Fanfare de Gesnes le Gandelin, à la Fanfare de Saint-Léonard-des-Bois ; aux-ensembles de l'école de musique - et aux-chorales.

^{🖁 -- 25%} à partir-du-deuxième-enfant-mineur-inscrit-par-foyer-de-la-CCHSAM-pour- une-même-activité, -même-tarification. 🖠

Ecole·Musique·Danse·Théâtre·des·Alpes·Mancelles¶

TARIFS:TRIMESTRIELS:(MUSIQUE)

Engagement de l'élève sur l'année entière

		2016	/2017¤		2017/2018¤			
DISCIPLINES¤	CCHSAM¶ ENFANT¶ Et·adulte·avec· pratique· collective·locale¤	CCHSAM¶ 2 ^{ème} ·enfant¶ (-·25·%)¤	CCHSAM¶ ADULTE¶ Sans·pratique· collective· locale¤	HORS¶ CCHSAM¶ (ENFANT·ET· ADULTE)¤	CCHSAM¶ ENFANT¶ Et·ADULTE·AVEC· pratique· collective·locale	CCHSAM¶ 2 ^{ème} ·enfant¶ (-·25·%)∯¤	CCHSAM¶ ADULTE∰¶ SANS pratique¶ collective locale¤	HORS¶ CCHSAM¶ (ENFANT·ET· ADULTE)¤
EVEIL·MUSICAL¤	24€ ¤	18.33€¤	п	25 €¤	25€ ¤	18.75€¤	ц	26€ ¤
FORMATION·MUSICALE·SEULE¤	24€ ¤	18.33€¤	25€ ¤	25€ ¤	25€¤	18.75€¤	26€ ¤	26€ ¤
PRATIQUE·COLLECTIVE¶ INSTRUMENTALE·ET·VOCALE¶ En·groupe¤	24€ ¤	18.33€¤	25 €¤	25 €¤	25€¤	18.75€¤	26€ ¤	26€ ¤
FORMATION·INSTRUMENTALE¶ ET·VOCALE·individuelle¤	79.66€ ¤	59€ ¤	11 7€ ¤	154.33€¤	79.66€¤	59€ ¤	117€¤	154.33€¤
FM·+·FI¶ (Formation·instrumentale·+· musicale)¤	102.33€¤	77€ ¤	117€¤	154.33€¤	102.33€¤	77€ ¤	117€¤	154.33€¤
CHORALE · ENFANTS¶ ET · ADULTES¤	18.33€¤	18.33€¤	18.33€¤	18.33€¤	19.35€¤	19.35€¤	19.35€¤	19.35€¤
LOCATION-INSTRUMENT¤	28.66€ ¤	28.66€ ¤	28.66€¤	28.66€ ¤	30.35€¤	30.35€¤	30.35€¤	30.35€¤

Ainsi que-les-musiciens-participant-à-l'Orchestre-d'Harmonie-des-Alpes-Mancelles, à la-Fanfare-de-St-Paul-Sougé-Assé, à l'Harmonie-de-Fyé, à la-Fanfare-d'Ancinnes, à la-Fanfare-de-Gesnes-le-Gandelin, à la-Fanfare-de-Saint-Léonard-des-Bois-, aux-ensembles de-l'école-de-musique--et-aux-chorales.¶

^{:--25%-}à-partir-du-deuxième-enfant-mineur-inscrit-par-foyer-de-la-CCHSAM-pour-une-même-activité,-même-tarification.¶

[#]Adulte-de-la-CDC-Haute-Sarthe-Alpes-Mancelles-qui-ne-participe-pas-à-l'Orchestre-d'Harmonie-des-Alpes-Mancelles, à-la-Fanfare-de-St-Paul-Sougé-Assé, à-l'Harmonie-de-Eyé, à-la-Fanfare-d'Ancinnes, à-la-Fanfare-de-Gesnes-le-Gandelin, à-la-Fanfare-de-Saint-Léonard-des-Bois, aux-ensembles-de-l'école-de-musique-et-aux-chorales.¶

CREATION BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX ASSUJETTIS A TVA – ADOPTION BP 2017 DELIBERATION N°2017-04-10/107

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget « bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – opérations assujetties à tva » pour l'année 2017. A terme, ce budget regroupera toutes les opérations assujetties à tva. Il s'équilibre en fonctionnement à 13 448 € et en investissement à 522 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer un budget annexe « bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux – opérations assujetties à tva »;
- Adopte le budget présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstentions : 0

ADOPTION BP 2017 - ZA FYE DELIBERATION N°2017-04-10/108

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Fyé pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 198 012,93 € et en investissement à 913 628,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstentions: 0

Mme LABRETTE-MENAGER demande si la subvention destinée à la kinésithérapeute est en rapport avec le Conseil départemental.

M. MARTIN précise que non, il s'agit d'une subvention propre à la CCPMN. La subvention n'a pas été sollicitée pour le moment.

Mme LABRETTE-MENAGER demande si une aide a été sollicitée auprès du département.

M. GERARD indique qu'elle aurait pu demander en effet une aide auprès du Département qui est couplée avec une aide de la Cdc.

M. MARTIN précise que ce n'est pas sa première installation.

ADOPTION BP 2017 - CENTRE DE SANTE DELIBERATION N°2017-04-10/109

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget centre de santé pour l'année 2017.

Il s'équilibre en fonctionnement à 229 187 € et en investissement à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte le budget 2017 présenté ;

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - SPANC DELIBERATION N°2017-04-10/110

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget SPANC pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 116 427,03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - ZA BERUS DELIBERATION N°2017-04-10/111

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Bérus pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 312 657,89 € et en investissement à 234 715,87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - ZA ROUESSE-FONTAINE DELIBERATION N°2017-04-10/112

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Rouessé-Fontaine pour l'année 2017.

Il s'équilibre en fonctionnement à 667 089,57 \in et en investissement à 662 089,57 \in .

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte le budget 2017 présenté ;

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - ZA PROMENADE DELIBERATION N°2017-04-10/113

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Promenade pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 1 299 068,62 € et en investissement à 874 626,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte le budget 2017 présenté ;

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstentions: 0

M. Dominique RALU précise qu'il y a une recette du budget environnement pour la vente du terrain de la déchetterie sur la ZA La Promenade.

ADOPTION BP 2017 - ZA PITOISIERE 1 DELIBERATION N°2017-04-10/114

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Pitoisière 1 pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 171 315 € et en investissement à 171 315 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - ZA PITOISIERE 2 DELIBERATION N°2017-04-10/115

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget ZA Pitoisière 2 pour l'année 2017. Il s'équilibre en fonctionnement à 231 490 € et en investissement à 221 490 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50 dont pour : 50

dont contre : 0 dont abstentions : 0

Mme LABRETTE-MENAGER indique que le territoire de la Cdc a été classé en zone de revitalisation rurale. Toute nouvelle installation ou extension aura des exonérations de charges. Il faudra communiquer auprès des acquéreurs potentiels y compris les commerçants.

M. MARTIN précise que l'information a été reçue dans chaque mairie. Le détail des dispositions est disponible sur internet.

ADOPTION BP 2017 - DECHETS - ORDURES MENAGERES

- M. Dominique RALU rappelle qu'une trésorerie distincte du budget général a été créée par le Trésor public. Ce budget a été équilibré sans participation du budget général.
- M. CHAUDEMANCHE indique d'un crédit relais subventions avait été contracté à 0,8% et qu'une ligne de trésorerie a du être souscrite à 1,30% pour gérer la trésorerie du budget « déchets ». Où est la bonne gestion ? La ligne de trésorerie coûte 1 500€ de frais de dossier. Il faudra conserver le crédit relais un maximum de temps.
- M. RALU précise qu'il a fallu payer en priorité toutes les factures du mois de décembre et janvier, février et notamment les factures finales de la construction de la déchetterie à Saint-Ouen-de-Mimbré. Il a été possible d'inscrire le remboursement du montant intégral du crédit relais mais cela sera vu en fonction des besoins de trésorerie.

ADOPTION BP 2017 - DECHETS - ORDURES MENAGERES DELIBERATION N°2017-04-10/116

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget des ordures ménagères et déchets pour l'année 2017.

Il s'équilibre en fonctionnement à 2 389 078,31 € et en investissement à 735 230,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstentions: 0

ADOPTION BP 2017 - GENERAL

- M. le vice-Président présente le projet de budget général de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour l'année 2017.
- M. CHAUDEMANCHE fait remarquer l'inscription d'attributions de compensations négatives à hauteur de 124 000 \in et pense que cela constitue une injustice. Certaines personnes doivent reverser de l'argent par les impôts pour avoir les mêmes services que les autres.
- M. GERARD souligne le niveau élevé des emprunts et manifeste son inquiétude pour l'avenir. Compte tenu des emprunts qu'il faut faire cette année, il n'est pas certain que la Cdc du Pays Belmontais aurait pu financer les mêmes projets seule.
- M. ROBIN précise que les loyers des projets engagés couvriront les emprunts à contracter ; la CCPB a toujours fonctionné ainsi.
- M. COSSON demande des détails sur les loyers au 6132.
- Il s'agit des loyers notamment du centre social Georges ROUAULT.

- M. ROBIN précise que le montant du loyer a été fixé en fonction de l'estimation de France Domaine, pas par la commune seule. Il est toujours possible de remettre en cause l'opportunité ou les locaux non adaptés, ce sera à étudier en commission « sociale ».
- M. COSSON demande pourquoi il est prévu deux versements cette année.
- M. ROBIN indique qu'il n'a pas été payé l'an passé.
- M. COSSON ironise sur le cadeau fait à la nouvelle Cdc.

Mme LABRETTE-MENAGER propose de définir un prix identique de location au m² pour les locaux des centres sociaux afin que les communes bailleresses soient traitées sur un même pied d'égalité.

Mme LABRETTE-MENAGER indique qu'elle a mis la facture en attente pour le centre social Escale.

M. MARTIN approuve. Le loyer du centre social Escale est faible. Le centre social de la Haute Sarthe ne paie pas de loyer actuellement car il reste un emprunt à rembourser jusqu'en 2017. Si les centres sociaux doivent payer des loyers exorbitants, la CCHSAM devra les compenser comment ? Nous devons nous poser la question de savoir si l'on souhaite faire du social ? La Commission étudiera ce point.

Mme LABRETTE-MENAGER propose de fixer un tarif de location également pour les autres usages.

- M. AUBERT s'interroge sur les 2% de marge pour les indemnités des élus.
- M. ROBIN indique qu'il existe une nouvelle cotisation au titre de la formation pour les indemnités.
- M. AUBERT remarque qu'il y a deux années de versement prévu pour le PAID de Maresché.
- M. RALU indique que le versement n'a pas été effectué en 2016.
- M. AUBERT demande des précisions sur le compte 2111/247 000 €.
- M. MARTIN précise qu'il s'agit de l'acquisition non réglée en 2016 du terrain et d'une maison pour la maison médicale de Beaumont-sur-Sarthe.
- M. AUBERT fait remarquer que beaucoup de choses n'ont pas été réglées en 2016 par la CCPB.

ADOPTION BP 2017 - GENERAL DELIBERATION N°2017-04-10/117

Rapporteur: M. Dominique RALU

M. le vice-Président présente le projet de budget général de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour l'année 2017.

Il s'équilibre en fonctionnement à 9 625 973,88 € et en investissement à 6 781 429,59 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Adopte le budget 2017 présenté ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 43 dont contre: 0 dont abstentions: 7

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES BIENS M4, M14 ET M49 DELIBERATION N°2017-04-10/118

Rapporteur: M. Dominique RALU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M4, M14 et M49,

M. le vice-Président présente les durées proposées d'amortissement :

Immobilisations incorporelles

Frais d'étude non suivis de réalisation : 5 ans Frais de recherche et développement : 5 ans Frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans

Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériel ou

études : 1 an

Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des

installations: 1 an

Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructures d'intérêt

national: 30 ans Logiciel: 1 an

Immobilisations corporelles

Mobilier : 10 ans Véhicules : 7 ans

Camion et véhicules industriels : 7 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique : 3 ans

Matériel informatique : 3 ans Matériels classiques : 6 ans Appareils électroménagers : 5 ans

Coffre-fort: 20 ans

Installation et appareil de chauffage : 10 ans Appareil de levage et ascenseurs: 10 ans

Instruments de musique : 6 ans

Equipements de garages et ateliers : 10 ans

Equipements sportifs: 10 ans Bâtiment léger, abris: 10 ans

Agencement et aménagements de terrains : 20 ans

Constructions, agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et

téléphonie: 15 ans

Bâtiments productifs de revenus : 20 ans

Construction: 20 ans

Les subventions d'investissement transférées en fonctionnement (131 : subvention d'équipement transférables) sont amorties à hauteur des dotations en amortissements des biens sur la même durée que l'amortissement des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Décide d'adopter les durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017;
- Décide de fixer à 1 500 € ht le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an.
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 49 dont contre: 0 dont abstention: 1

REPARTITION DES CHARGES ENTRE BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

DELIBERATION N°2017-04-10/119

Rapporteur: M. Dominique RALU

Afin de simplifier notamment la gestion des charges de personnel de la Communauté, le paiement des charges et salaires des différents agents s'effectue sur le budget général.

En fin d'année, les charges de personnel dont l'activité relève des budgets annexes sont remboursées au budget général par un mandat du budget annexe et d'un titre au budget général.

Il est proposé également de rembourser les frais administratifs, les frais d'entretien des véhicules et de carburant, les frais d'emprunt, les taxes foncières entre les différents budgets.

Ces remboursements interviendront au vu d'états récapitulatifs dressés en fonction de l'activité des personnels et de l'utilisation des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les propositions ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

NON APPLICATION DES REVISIONS DE LOYERS DELIBERATION N°2017-04-10/120

Rapporteur: M. Philippe MARTIN

Compte tenu du montant déjà élevé des loyers et des difficultés à louer les logements et locaux professionnels en cas de vacance, Monsieur le Président propose pour l'année 2017 de ne pas appliquer la révision de l'ensemble des loyers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la proposition ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

- M. ROBIN propose de donner tous pouvoirs au Président pour fixer les loyers et signer les baux.
- M. le Président indique qu'il proposera une délégation du Conseil au prochain conseil car cela n'est pas inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour.
- M. Philippe RALLU précise que le gel des loyers était habituel à la CCAM compte tenu du contexte économique, des difficultés récurrentes à trouver des locataires et des impayés à gérer. Des baisses avaient même été effectuées une année car les loyers étaient élevés.

VOIRIE

La commission « voirie » a travaillé sur le point suivant. Plusieurs communes ont déjà contacté leur technicien.

Mme LECHAT demande s'il est obligatoire de facturer aux communes. Chaque commune aura besoin au moins une fois du service.

- M. le Président pense que les communes doivent payer pour les compétences de la commune, cela semble logique.
- M. TRONCHET demande si les salariés de la Cdc travaillent à 120 voire 130%.
- M. le Président rappelle que les communes n'ont pas l'obligation de faire appel aux techniciens communautaires ; elles peuvent faire appel à des bureaux d'études.

Mme LABRETTE-MENAGER demande si une limite d'utilisation par les communes a été fixée car ils sont embauchés à l'origine pour un travail communautaire.

- M. le Président précise que la phase 1 du SPANC pour le territoire de la CCPB n'est pas encore terminée. Certains dossiers peuvent être différés pour laisser du temps sur d'autres. Les techniciens se partagent le travail. Le SPANC pourra être géré en régie ou externalisé pour libérer du temps à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.
- M. LAJOINE indique qu'il n'y a pas de demandes fortes des communes actuellement. Les techniciens peuvent encore fournir.
- M. GESLIN demande s'ils sont donc sous employés actuellement.
- M. le Président précise qu'ils ne sont pas sous-employés, personne n'est sous employé. Il y a des possibilités de glissement par rapport aux objectifs du SPANC pour libérer du temps aux techniciens. Cela est intéressant pour les communes, cela représente de l'ordre de 1% du coût des travaux.
- M. le Président conçoit que le coût puisse être discutable même si ce n'est pas un problème de son point de vue. Il estime que c'est une grande aisance et un gain de temps pour les communes que d'avoir des techniciens qui connaissent bien le territoire et les élus.

DETERMINATION COUT PRESTATION DES TECHNICIENS COMMUNAUTAIRES POUR ASSISTANCE AUX COMMUNES DELIBERATION N°2017-04-10/121

Rapporteur: M. Philippe MARTIN

Vu l'article L 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant la conclusion de convention confiant la gestion de certains équipements ou services,

Il est proposé de fixer à 240 \in la journée le coût de la prestation de service des techniciens communautaires pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en direction des communes membres. La prise de commande sera facturée au forfait de 60 \in .

Les objectifs et contenu des éléments de missions ainsi que le calcul du coût seront repris dans des documents signés du Président et du Maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- Valide les propositions ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 49
dont contre: 0
dont abstention: 1

SOCIAL/CYBER BASE

FIXATION TARIFS VENTE MOBILIER ET INFORMATIQUE CYBER BASE ET CYBER RELAIS DELIBERATION N°2017-04-10/122

Rapporteur: M. Yves GERARD

M. le vice-Président présente les tarifs proposés ci-joints pour la vente des mobiliers et matériels informatiques suite au déménagement du service dans les locaux communautaires de la Maison de Services au Public à Fresnay-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les tarifs ci-annexés,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

INVENTAIRE ET TARIFS MOBILIER CYBER BASE ET CYBER RELAIS

10-avr-17

Mobilier	quantité	commentaires	Prix de vente
Bureau d'angle	5		100 € le bureau
cloison pour bureau d'angle	6		10 € la cloison
table 80cm x 60cm	2		20 € la table
table 60cm x 50cm	1		10 €
étagère 60cm x 50cm haut.75cm	1		10 €
Table basse en verre	1		10 €
siège de bureau	3		15 € le siège
Meuble Rangement 3 tiroirs	1		10 € le meuble
		_	
chaise	2	école musique	
chaise	6	Gasseau	
table120 cm x 60cm	2	Gasseau	
Armoire métallique 100cm x 190cm	1	musique	CCHSAM
vielle Armoire bois 60cm x180cm	1	invendable	
tableau veleda	1	bureau Peggy	
chaise en aluminium	4	Déchetterie	
siège de bureau	6		15 € le siège
tableau liège	1		5 €
Meuble Rangement 3 tiroirs	1		10 € le meuble
présentoir 160cm x 80cm	1	escale	10 €
Bureau d'angle	1		100 € le bureau
étagère 70cm x 35cm h 70cm	1		10 €

minone metamque zoodin x zoodin	_	asiqae	CC1157 (1V1
vielle Armoire bois 60cm x180cm	1	invendable	
tableau veleda	1	bureau Peggy	
chaise en aluminium	4	Déchetterie	
ai Sana da hamana	C		15 C la aiù aa
siège de bureau	6	_	15 € le siège
tableau liège	1		5€
Meuble Rangement 3 tiroirs	1	escale	10 € le meuble
présentoir 160cm x 80cm	1	escale	10 €
Bureau d'angle	1		100 € le bureau
étagère 70cm x 35cm h 70cm	1		10 €
Table 120cm x 100cm	2		
Bureau d'angle	1	Community Commit	200.0
siège de bureau	4	Commune de Sougé	200€
Meuble Rangement 3 tiroirs	1		
Bureau d'angle	1	D'I-l'arth Variation of the Datases	450.6
siège de bureau	4	Bibliothèque d'Assé le Boisne	150€

Informatique	quantité	commentaires	
Unité central Nec	1		50 € l'unité
Ordinateur nec Linux + ecran	2		50 € l'ordi + 10 € l'écran
écran plat	2		10 € l'écran
Imprimante jet d'encre canon	2		10 € l'imprimante
Ordinateur fixe terra + ecran	1	Escale	50 € l'ordi + 10 € l'écran
Ordinateur fixe terra + ecran	1	Gasseau	
Scanner canon	1	Anne-Claire	10 € le scanner
Ordinateur Portable	5	cyberbase	
Ordinateur fixe terra + ecran	1	bureau des Elus	
Ordinateur fixe terra + ecran	1	Ecole de musique	CCHSAM
Serveur Terra	1	Declic - cyberbase	CCHSAIVI
Imprimante laser ricoh	1	cyberbase	
Vidéoprojecteur Samsung	1	cyberbase	

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

Il est précisé que les cyber-relais sur certaines communes des Alpes Mancelles ont été fermés compte tenu de la faible fréquentation et pour des raisons d'équité par rapport aux autres communes du nouveau territoire. Un mail a été adressé aux communes concernées. Les nouveaux horaires d'ouverture de la cyber-base ont été envoyés par mail.

CENTRE SOCIAL DE LA HAUTE SARTHE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017 DELIBERATION N°2017-04-10/123

Rapporteur: M. Yves GERARD

La Communauté de Communes des Portes du Maine Normand s'est engagée par délibération du 14 septembre 2016 pour l'année 2017 à verser une subvention au Centre social de la Haute Sarthe de 234 787 €.

Dans l'attente de la signature avec la CAF du contrat enfance jeunesse global pour l'ensemble des centres sociaux qui interviendra en fin d'année 2017, il est proposé de verser un acompte de la subvention au centre social de la Haute Sarthe à hauteur de 25 % soit 58 696,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser l'avance sur la subvention,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCHSAM DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX DELIBERATION N°2017-04-10/124

Rapporteur: M. Yves GERARD

Il convient de désigner six membres pour siéger dans chacun des conseils d'administration des trois centres sociaux du territoire : centre social de la Haute Sarthe à Oisseau-le-Petit, centre social Georges ROUAULT à Beaumont-sur-Sarthe et centre social Escale à Fresnay-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Désigne les membres suivants :
 <u>Centre social Georges ROUAULT</u> : M. BELLENCONTRE, Mme BROSSEAU,
 <u>Mme CORDIER</u>, M. GERARD, M. GALLOU, Mme QUOUILLAULT ;

<u>Centre social de la Haute Sarthe</u> : M. BLOTTIERE, M. FORESTO, M. GERARD, M. GOYER Patrick, Mme LELIEVRE, M. TRAC ;

<u>Centre social Escale</u>: Mme CALLUAUD, Mme CHERON, Mme CHESNIER, Mme DENIS, M. GERARD, Mme GUYON.

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE

SIGNATURE CONVENTION AFFILIATION DISPOSITIF CHEQUES COLLEGES 72 DELIBERATION N°2017-04-10/125

Rapporteur: M. Fabrice GOYER-THIERRY

Le Département de la Sarthe renouvelle son opération destinée à offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux collégiens des classes de troisième des établissements publics et privés du département de la Sarthe sous la forme d'un chéquier d'une valeur de base de 50 €. Les chèques sont déductibles du prix des achats dans les commerces affiliés ou prestations de services des clubs sportifs ou structures culturelles.

Suite à la fusion, il convient de signer une nouvelle convention pour adhérer à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

SIGNATURE CONVENTION ANCV ECOLE DE MUSIQUE ET AUTRES DELIBERATION N°2017-04-10/126

Rapporteur: M. Fabrice GOYER-THIERRY

Il est proposé d'autoriser le Président à signer des conventions avec l'agence nationale pour les chèques vacances afin de pouvoir accepter les chèques vacances et coupons sport en paiements notamment des cours de musique, danse et théâtre.

Suite à la fusion, il convient de signer une nouvelle convention pour adhérer à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention, avenants éventuels et tous documents s'y rapportant pour l'ensemble des services affiliables.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

NOUVELLE DENOMINATION ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE DELIBERATION N°2017-04-10/127

Rapporteur: M. Fabrice GOYER-THIERRY

Suite à la fusion, il est proposé de changer la dénomination de l'école de musique, danse et théâtre :

Ecole de musique, danse et théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve cette nouvelle dénomination,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

TOURISME

ACQUISITION PARCELLES ZN 46 ET 77 GUE ORY A SOUGE LE GANELON – AMENAGEMENTS DES BORDS DE SARTHE - POUVOIR DE SUBSTITUTION A L'ETUDE

DELIBERATION N°2017-04-10/128

Rapporteur: M. Philippe RALLU

Vu la délibération de la Cdc des Alpes Mancelles n°2016-07-04/086 du 04 juillet 2016 relative à l'acquisition des parcelles ZN 77 et ZN 46 pour le projet d'aménagement touristique des bords de Sarthe au Gué Ory, Commune de Sougéle-Ganelon,

Vu la délibération de la Cdc des Alpes Mancelles n°2016-10-24/144 du 24 octobre 2016 donnant pouvoir à l'étude de Maître RICHARDIN,

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Compte tenu du changement d'entité, il est nécessaire de délibérer de nouveau sur ce pouvoir.

M. le Président propose de donner pouvoir à l'étude RICHARDIN afin d'éviter un déplacement dans le Loir et Cher pour la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Donne pouvoir à un collaborateur de l'étude de Maître RICHARDIN pour la signature de l'acte,
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

AVENANT CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE DU GASSEAU AVEC LE FOYER RURAL DES ALPES MANCELLES - PREFERENCE PLEIN AIR - LOCATION VELOS ELECTRIQUES ET SWINCAR DELIBERATION N°2017-04-10/129

Rapporteur: M. Philippe RALLU

Vu la convention d'occupation privative du domaine public initiale signée le 24 mars 2010 et ses avenants successifs entre la Cdc des Alpes Mancelles et le Foyer rural des Alpes Mancelles,

M. le vice-Président propose d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'occupation avec le Foyer Rural des Alpes Mancelles « Préférence Plein Air » afin de les autoriser à proposer la location de vélos électriques et de swincar à partir du Domaine du Gasseau.

Concernant le swincar, ce site étant un site classé, la signature de l'avenant correspondant est soumise à l'accord préalable des services compétents qui ont été saisis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.

Votants: 50
dont pour: 50
dont contre: 0
dont abstention: 0

M. Philippe RALLU précise que le Foyer rural exploite le parcours d'aventures dans les arbres au Gasseau. Ils souhaitent diversifier leurs activités économiques.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RESOLUTION VENTE PARCELLES MRG ZA PROMENADE A SAINT-OUEN-DE-MIMBRE

DELIBERATION N°2017-04-10/130

Rapporteur: M. Philippe RALLU

Par acte notarié en date du 13 mai 2008, la Communauté de Communes des Alpes Mancelles a vendu trois parcelles d'une surface totale de 1 483 m² à la société MRG pour un projet de construction de bâtiment sur la zone de la Promenade.

La société MRG ne pouvant honorer son engagement contractuel de construire, il est proposé de procéder à une résolution de la vente conformément à la clause résolutoire insérée dans l'acte.

Les parcelles B713, B600 et B601 seront réintégrées dans le domaine communautaire au prix de 4 450 euros. Il est entendu que les frais inhérents à cette opération sont à la charge du cédant.

Compte tenu de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, il convient de délibérer de nouveau sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la résolution de la vente présentée ci-dessus,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître TERMEAU,
- Autorise le Président à signer l'acte et tous documents s'y rapportant.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

ZONE DE BERUS - VENTE PARCELLES ZD 126 ET 127 A LA SARL GARAGE POIDS LOURDS SARTHOIS DELIBERATION N°2017-04-10/131

Rapporteur: M. Besnoit BOUIX

La SARL Garage Poids Lourds Sarthois s'engage à acheter les parcelles cadastrées ZD 126 et ZD 127 situées sur la zone de Bérus pour y implanter un bâtiment professionnel pour une surface de 7 000 m² au prix de 5 € ht par m².

Un compromis de vente sera signé dans les cinq mois auprès de l'étude notariale située à Oisseau-le-Petit.

Une clause résolutoire sera insérée à l'acte pour que le début des travaux de la structure intervienne dans les deux ans suivant la signature de l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la vente des parcelles citées ci-dessus pour une surface de 7 000 m² au prix de 5 € ht le m²,
- Confie la réalisation de l'acte à Maître DIMECH, notaire à Oisseau-le-Petit,
- Dit que les frais d'acte et les frais de bornage éventuels seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président à signer le compromis, l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette opération.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

Le projet « BELLESORT » est évoqué.

DECHETS

SIGNATURE AVENANTS PROLONGATION MARCHES DECHETS DELIBERATION N°2017-04-10/132

Rapporteur: M. Dominique RALU

Les Communautés de Communes des Portes du Maine normand, du Pays Belmontais et des Alpes Mancelles ont fusionné au 1er janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Trois marchés relatifs aux déchets arrivent à terme au 30 juin 2017 et 30 aout 2017.

Dans un souci d'harmonisation des marchés en cours (ordures ménagères, déchetterie et recyclables), la Communauté de Communes souhaite prolonger la durée des marchés initiaux afin de pouvoir relancer un marché commun au 1er juillet 2018.

Pour le marché contracté par la Cdc des portes du Maine Normand qui se termine le 31 août 2017 (reconductions comprises) : il s'agit de prolonger le marché de 10 mois.

Pour le marché contracté par la Cdc du Pays Belmontais qui se termine le 30 juin 2017 (reconductions comprises), il s'agit de prolonger le marché d'un an.

Selon le Décret n° 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics, il est possible de modifier un marché public dans les cas suivants : « lorsque, sous réserve de la limite fixée au I de l'article 140 (inférieur à 50 % du montant du marché public initial), des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel qu'en soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial » et « lorsque, sous réserve de la limite fixée au I de l'article 140, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Le projet modificatif étant supérieur à 5% du montant global du marché public, il a été soumis à la Commission d'appel d'offre pour avis.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 28 mars 2017 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les avenants et tous documents se rapportant à cette opération.

Votants: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

CONVENTION AVEC COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON POUR ACCES A DECHETTERIE D'ARCONNAY

Cette convention représente un coût annuel de 78 000 €.

- M. CHAUDEMANCHE indique que le coût de la mise en place de bennes à encombrants dans les communes s'élève à 35 000 € par an en plus de cette convention.
- M. CLEMENT estime qu'avant de parler des prix, on aurait pu parler des réaménagements, se débrouiller pour ne pas augmenter collectivement. Si on fait des économies, pourquoi augmenter ? d'où son abstention sur le vote des tarifs REOM.

Les habitants de Fyé souhaitent accéder à la déchetterie de la Promenade.

Il n'est pas possible de distribuer les badges du jour au lendemain. M. Dominique RALU indique que cela pose des problèmes logistiques et organisationnels notamment au niveau du personnel. Il faut y aller progressivement avec quelques communes limitrophes et éviter un afflux direct car l'organisation risque de ne pas suivre (rotation des bennes, etc.). La commission travaille sur ce point, une liste de communes a été proposée. Il ne faut peut-être pas commencer par une commune importante en population. Il y a des badges en nombre suffisant ; un essai va être effectué.

- M. CHAUDEMANCHE estime qu'il faut expérimenter l'ouverture de la déchetterie à de nouveaux habitants par phase successive et voir les conséquences sur les horaires et le personnel.
- M. TRONCHET demande pourquoi sa commune ne serait pas dans la liste.
- M. RALU pense que les habitants de Chérancé seront peut-être concernés par la 2^e phase. Pour l'instant, ils sont accueillis à Beaumont-sur-Sarthe.

CONVENTION AVEC COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON POUR ACCES A DECHETTERIE D'ARCONNAY DELIBERATION N°2017-04-10/133

Rapporteur: M. Dominique RALU

Une convention annuelle entre la Communauté urbain d'Alençon et l'ancienne Cdc des Portes du Maine Normand fixe les conditions et la participation financière de la Cdc pour l'accès de ses habitants à la déchetterie d'Arçonnay.

Compte tenu du projet de construction d'une déchetterie annexe à Fyé et de la présence de la nouvelle déchetterie de la Promenade, il est proposé de ne pas renouveler cette convention pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de ne pas renouveler la convention avec la CUA pour l'année 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

<u>Votants</u>: 50 dont pour: 50 dont contre: 0 dont abstention: 0

SIGNATURE CONVENTION ECO FOLIO DELIBERATION N°2017-04-10/134

Rapporteur: M. Dominique RALU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10-1 et D.543-207 à D.543-212),

Vu l'arrêté en vigueur portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière,

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché et destinée aux communes, EPCI ou syndicat mixte ayant la charge de la gestion du service public des déchets.

Ecofolio propose une convention d'adhésion organisant le versement des soutiens financiers (au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à l'élimination) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio et tous documents s'y rapportant ;
- Autorise le Président à donner par arrêté la délégation de signature à un agent pour la signature électronique de la convention Eco Folio.

EFFACEMENT DETTES - REOM DELIBERATION N°2017-04-10/135

Rapporteur: M. Dominique RALU

Vu les ordonnances de la commission de surendettement, Vu les états fournis par le trésor public,

M. le vice-Président expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 4 822,02 €. Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 4 822,02 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets - OM;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 50
dont pour : 50
dont contre : 0
dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL DELIBERATION N°2017-04-10/136

Rapporteur: M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 en date du 17 janvier 2017 et par délibération n°2017-03-13/059.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

Date de				
ransmission	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
14/03/2017	BG ACCES	2 355,00 €	REMISE EN ETAT DE MARCHE PORTAIL	ZA FYE
14/03/2017	TERRE DE SON	821,46 €	ENREGISTREUR NUMERIQUE +CABLE ET MICRO	CCHSAM
14/03/2017	LE PILIER AUX CLEFS	17,65€	COMMANDE PARTITIONS EXAMEN PIANO	EMDT
14/03/2017	LE PILIER AUX CLEFS	38,00€	COMMANDE PARTITIONS EXAMEN PIANO	EMDT
16/03/2017	ASSO MALEELA	720,00€	CONCERT FAO FAO LE DIAMNCHE 23 JUILLET 2017	GASSEAU
16/03/2017	ASSO BEES PRODUCTION	500,00€	CONCERT AFTER THE BEES LE 9 JUILLET 2017	GASSEAU
16/03/2017	SIGRAVE PRODUCTION	600,00€	CONCERT JOHANN LEFEVRE LE 27 AOUT 2017	GASSEAU
16/03/2017	OT LE MANS	135,00€	PARTENARAIT 2017 POUR LE GASSEAU	GASSEAU
16/03/2017	BOISSIER PAYSAGISTE		CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS ZONE DE BERUS 2017	ZA BERUS
16/03/2017	BOISSIER PAYSAGISTE	610,00€	CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS FANUM OISSEAU 2017	TOURISME
16/03/2017	BOISSIER PAYSAGISTE	4 060,00 €	CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS ZONE DE ROUESSE FONTAINE 2017	ZA ROUESSE FONTAINE
16/03/2017	BOISSIER PAYSAGISTE	400,00€	CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS ABORDS A 28 CHERISAY	CHERISAY
16/03/2017	JD BEAUX JARDINS	2 146,00 €	CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS ZONE DE FYE 2017	ZA FYE
16/03/2017	LOISIRS DIFFUSION	690,00€	REPARATION ROBOT PISCINE	PISCINE
16/03/2017	INTERTRACE	192,50€	COMMANDE BALISES CIRCUITS VTT FFC	TOURISME
16/03/2017	RICOH	345,64 €	TONNER IMPRIMANTE DECLIC	DECLIC
16/03/2017	PENTASONIC	22,00€	SOURIS ERGONOMIQUE	CCHSAM
16/03/2017	SERAMA	7 100,00 €	ETUDE POUR DEPLACEMENT DE LA VAUDELLE	COURS D EAU
16/03/2017	PRECIA MOLEN	1 077,60 €	DEPLACEMENT BORNE DECHETTERIE	DECHETTERIE
17/03/2017	GROUPAMA	31,83 € /MOIS	ASSURANCE CLIO CCHSAM	GENERAL
20/03/2017	COMICE ST VICTEUR	350,00€	ENCART LIVRET COMICE	COMMUNICATION
20/03/2017	COMICE GESNES	350,00€	ENCART LIVRET COMICE	COMMUNICATION
20/03/2017	CAUE	150,00€	ADHESION CAUE POUR 2017	CCHSAM
20/03/2017	LA REVUE DU PRATICIEN	189,00€	ABONNEMENT 1 AN A LA REVUE DU PRATICIEN MEDECINE GENERALE	CENTRE DE SANTE
	SIMYA PRODUCTION	,	CONCERT YILDIZ LE DIMANCHE 20 AOUT	GASSEAU
23/03/2017		489,45 €	REMPLACEMENT DEGAZEUR CHAUDIERE GYMNASE FRESNAY	GYMNASE
23/03/2017		1 820,40 €	REMPLACEMENT SOUS COMPTEUR ET MITIGEUR GYMNASE FRESNAY	GYMNASE
	BEUCHER SARL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	REPARATION DESCENTE DE GOUTIERE ATELIER	GASSEAU
-,, -	ETUDES ET CHANTIERS	,	ENTRETIEN ABORDS PLAN D EAU ST GEORGES	TOURISME
28/03/2017		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	PLASTIFIEUSE	?
28/03/2017		,	PLASTIFIEUSE	?
30/03/2017		,	ABONNEMENT REVUE PRESCRIRE	CENTRE DE SANTE
30/03/2017	ISMACL	168,76€	ASSURANCE SYSTÈME IDENTIFICATION DECHETTERIE + BENNES ST OUEN	DECHETTERIE

DEVIS/CON				
Date de	Fournisseurs Montants HT		Objet	Service
transmission				
05/04/2017	MIMULUS	360€ TTC	LOCATION MIMULUS POUR THEATRE	EMDT
10/04/2017	AATLANTIDE	1 250,00 €	FORMATION SECRETAIRES CDS SUR SITE	CENTRE DE SANTE
10/04/2017	GOURDEAU FRERES SAS	4 501,75 €	DEVIS ASSAINISSEMENT AUTONOME TARRAIN AS DISCOUNT ZA MARESCHE	ZA MARESCHE

ARRETES DE CREATION DE REGIE						
Date	Objet					
28/03/2017	ARRETE DE CREATION DE L	A REGIE DU GASSEAU				

CONVENTIONS REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE								
Date	Objet	Signataire						
15/03/2017	vente livres	Christophe SALIN	pourcentage rémunération CCHSAM 15%					
15/03/2017	vente livres	Edition la Reinette	pourcentage rémunération CCHSAM 30%					
15/03/2017	vente céramiques	Sara GRACE WEWILL	pourcentage rémunération CCHSAM 20%					
28/03/2017	vente Origami	Camille LECOURT	pourcentage rémunération CCHSAM 20%					

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Transfert de la compétence PLU

M. le Président indique que toutes les conseils municipaux ont délibéré ; 39 communes se sont opposées au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, une seule a délibéré favorablement.

La Préfète a adressé un courrier prenant acte de cette décision.

• Ratio d'endettement de la Cdc

Mme LABRETTE-MENAGER remercie le Président d'avoir transmis ce soir les éléments demandés par rapport à l'endettement. Ces éléments sont importants pour la capacité à investir sur des projets nouveaux. Ce sera à revoir en fin d'année au moment des comptes administratifs.

Elle demande l'explication de la différence entre le ratio présenté en bureau et celui distribué ce soir.

M. le Président indique que le ratio de 0,97 a été réactualisé en prenant en compte les recettes réelles de fonctionnement de tous les budgets annexes étant donné que l'ensemble des emprunts y compris les budgets annexes ont été comptabilisés.

 M. CLEMENT conçoit que la préparation des budgets a demandé beaucoup de travail et de temps. Beaucoup de chiffres, 9,6 millions d'euros ont été présentés en moins de 20 mn et il se sent insatisfait. Si cela continue ainsi, il pense ne plus assister aux réunions. Il faut davantage détailler.

Concernant la commission « développement économique », le projet « Heurtault » est financé par la collectivité qui prend le risque pour un privé. Quels sont les critères de sélection des dossiers de la commission ?

Concernant la voirie qui représente une dépense de 1,1 million d'euros au budget 2017, pas un rapport n'a été présenté.

Les réserves au 2313 à hauteur de 840 000 €, quelles sont-elles? Les conseillers communautaires ne sont pas très informés, il faut informer davantage.

Concernant le renouvellement des marchés « Déchets », aucun prix n'est indiqué dans la délibération, cela l'interpelle.

M. le Président constatte que parfois les élus se plaignent lorsque les réunions sont trop longues. Il faudra trouver un juste milieu. Le travail a été fait par les élus en commissions thématiques, en commission des finances et en bureaux.

Il n'y a que 5/12^e des emprunts sur l'exercice 2017, il convient d'être prudent.

Tous les documents ont été adressés par mail avant la réunion. Il était toujours possible d'adresser un mail à la Cdc pour des compléments d'informations.

Il faut faire confiance aux élus qui travaillent dans les commissions. La Cdc est une structure plus importante qui doit changer de méthode de travail. Si chaque vice-Président rapporte l'intégralité du compte-rendu de sa commission, cela risque de prendre beaucoup de temps.

M. le Président relève qu'il n'y a eu aucun vote contre le projet de budget 2017 et remercie l'assemblée pour la confiance accordée ; il remercie les élus ainsi que le personnel communautaire.

M. le Maire de la Commune de Fyé offre le pot de l'amitié à l'occasion de ce premier budget.

	,		. ,	•	221 42		40		$\sim \sim 4$
ıa	CARRA	ΔCT		2	22h40,		7()	av/ril	<i>/</i> 111 /
∟u	Scarice	COL	1000	а	441170 ,	10	ΤU	aviii	ZUI/.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2017-04-10/101 2017-04-10/102 2017-04-10/103 2017-04-10/104 2017-04-10/105 2017-04-10/106 2017-04-10/107 2017-04-10/108 2017-04-10/109 2017-04-10/110 2017-04-10/111 2017-04-10/112 2017-04-10/113 2017-04-10/114 2017-04-10/115 2017-04-10/116 2017-04-10/117 2017-04-10/118 2017-04-10/119 2017-04-10/120 2017-04-10/121 2017-04-10/122 2017-04-10/123 2017-04-10/124 2017-04-10/125 2017-04-10/126 2017-04-10/127 2017-04-10/128 2017-04-10/129 2017-04-10/130 2017-04-10/131 2017-04-10/132 2017-04-10/133 2017-04-10/134 2017-04-10/135 2017-04-10/136

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 18 avril 2017.

M. Benoist BOUIX, Secrétaire de séance